

100 % ACTUAIRES & 100 % DATA SCIENCE

CHARTRE D'ANIMATION DES ATELIERS DE LA JOURNEE 100 % ACTUAIRES 100 % DATA SCIENCE – VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019

La présente charte a pour objet de définir les engagements réciproques des animateurs d'un atelier lors de la Journée 100 % Actuaire 100 % Data Science et de la Société des Actuaire (SdA), société organisatrice de la manifestation pour le compte de l'Institut des actuaire.

1- Candidatures.

Lors de la journée 100 % Actuaire & 100 % Data Science du 29 novembre 2019 se tiendront des ateliers destinés aux participants. L'animation de chaque atelier est confiée obligatoirement à **au moins deux animateurs exerçant leur activité professionnelle au sein de deux entreprises différentes.**

1-a Coordination entre les animateurs de l'atelier et la SdA.

Pour chaque atelier, il sera désigné un référent unique en charge de la présentation du dossier et qui sera le garant du respect de la présente charte. Le référent doit être l'animateur ou l'un des co-animateurs de l'atelier.

Chaque atelier pourra être composé de 4 animateurs au maximum

Les candidatures à l'animation d'un atelier devront parvenir à l'Institut des actuaire, par l'intermédiaire du référent, au plus tard le **13 septembre 2019**. Elles sont à adresser à l'adresse suivante : evenements@institutdesactuaire.com

1-b Informations à communiquer lors de la présentation de la candidature.

Les propositions seront examinées par le Comité d'organisation.

Nous vous précisons que les informations suivantes devront être communiquées impérativement :

- Le nom du ou des animateurs ainsi que ceux des entreprises au sein desquelles ils exercent leur activité professionnelle ;
- Le nom du référent qui sera l'interlocuteur unique du Comité d'organisation ;
- La commission ou groupe de travail dont sont issus ces travaux ;
- Le titre et le plan de l'atelier ;
- Les bios des intervenants et leur photo (en Haute Définition) ;
- Un résumé de la présentation d'une taille comprise entre 1000 et 1500 caractères espaces compris.
- La Charte d'animation d'atelier signée par le Référent

Le Comité d'organisation n'examinera que les dossiers complets reçus au plus tard le jour de la date limite de dépôt des dossiers (**13 septembre 2019**).

100 % ACTUAIRES & 100 % DATA SCIENCE

2- Tenue des ateliers.

Dans le cadre de la journée 100 % Actuaire 100 % Data Science, la SdA met à disposition des animateurs d'un atelier une salle pendant une durée d'une heure. Les créneaux horaires des ateliers seront communiqués au cours du mois de septembre 2019.

Dans la salle d'atelier, le matériel suivant est mis à disposition :

- un paperboard et des feutres
- un vidéoprojecteur et un écran.

Il appartient aux animateurs de l'atelier de venir avec leur matériel informatique (PC, clé USB et tout autre équipement dont ils pourraient avoir besoin).

Le référent de l'atelier fera parvenir au Comité d'organisation le diaporama de présentation au plus tard une semaine avant la journée 100 % Actuaire 100 % Data Science. Le diaporama devra respecter le cas échéant la charte graphique préconisée.

3. Inscription des animateurs à la Journée 100 % Actuaire -100 % Data Science

Chaque animateur devra impérativement s'inscrire à la Journée 100 % Actuaire 100 % Data Science en se connectant au site internet de l'Institut des actuaires et s'acquitter du droit d'inscription dès lors qu'il souhaite participer à l'ensemble du programme de la journée ainsi qu'au déjeuner. Les animateurs qui ne viennent que pour l'animation de leur atelier n'auront pas besoin s'acquitter des frais d'inscription.

L'animation d'un atelier ne peut faire en aucun cas l'objet d'une rémunération ou d'un remboursement de frais.

4- Communication sur les ateliers.

La SdA mentionnera les ateliers sélectionnés dans :

- le programme mis en ligne sur le site de l'événement ;
- le programme remis aux participants le jour de l'événement ;
- un numéro de la Newsletter 100 %.

100 % ACTUAIRES & 100 % DATA SCIENCE

5- Divers.

Dès lors que les candidatures auront été validées par le Comité d'organisation, un interlocuteur unique sera en charge du suivi des ateliers. Le référent d'atelier pourra s'adresser à cet interlocuteur pour toute question relative à l'organisation et à l'animation des ateliers.